

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 -02 - 14b

Séance du 27 février 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 3

Absent excusé : 1

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

REGION PROVENCE ALPES
COTE D'AZUR

DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU FONDS
REGIONAL
D'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE (FRAT) 2018

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER,
ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO,
Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN,
OLIVIER, PATOUILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

ACQUISITION,
RESTRUCTURATION ET
REHABILITATION D'UN
FUTUR BATIMENT
COMMUNAL EN VUE
DE LA CREATION
D'UN POLE JEUNESSE

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Elisabeth LALESART
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Isabelle VIDAL
(procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Pierre LUCIANO
(procuration à Monsieur Yannick GUEGUEN),

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur GUEGUEN, Secrétaire de
séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20180227-DEL20180214b-
DE
Date de télétransmission : 29/03/2018
Date de réception préfecture : 29/03/2018

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, la Région propose aux communes un nouveau dispositif d'accompagnement de leurs projets de développement local. C'est l'objet du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT)

Le FRAT permet la mise en cohérence des principaux secteurs d'intervention en faveur des communes. Il offre donc une meilleure lisibilité à la politique régionale d'aménagement du territoire.

Il s'adresse à toutes les communes du territoire régional. L'opération subventionnée dans le cadre du FRAT doit donc être réalisée en maîtrise d'ouvrage communale.

Il permet de mobiliser une subvention par an et par Commune.

La Commune souhaite acquérir une propriété située 321, chemin du Sauvet (parcelles DI 37 - 38 et 39) dans le quartier de La Miolane dans lequel se développe notamment une opération exemplaire de mixité sociale.

Par délibération n° 2018.02.13, le Conseil Municipal a approuvé l'intervention d'une promesse en vue de l'acquisition de la propriété susmentionnée pour un montant de 650 000 €.

La Commune entend développer une politique jeunesse de proximité et associer sur un même site - le pôle jeunesse - un ensemble d'utilisateurs qui agissent en direction de la jeunesse du territoire et qui doivent trouver des complémentarités à vivre leur projet sur un même lieu.

Dans cette perspective, la Commune souhaite restructurer et réhabiliter ce futur bâtiment communal en créant un pôle jeunesse en proposant des locaux adaptés et fonctionnels pour accueillir un public de jeunes aux attentes multiples : besoins de loisirs, de culture, d'hébergement, d'accompagnement, d'information et de socialisation.

Ce projet consiste donc en la création d'un lieu d'échange, de rencontre, d'écoute et de partage ainsi qu'en l'organisation tout au long de l'année d'activités culturelles éducatives, sportives ou simplement de détente pour tous les jeunes.

Les travaux consistent à :

- La restructuration et la réhabilitation des locaux existants
- La création d'espaces sécurisés pour l'accueil des jeunes
- La réfection et l'isolation des locaux
- La création d'équipements (rampe, ascenseur, sanitaires PMR) pour permettre l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite
- La mise aux normes concernant les installations de sécurité incendie
- Le traitement acoustique et l'isolation thermique des locaux
- La mise en place d'un chauffage performant.

Les travaux comprennent :

- Maçonnerie
- Charpente – couverture
- Menuiseries extérieures et intérieures
- Courants forts et courants faibles
- Plomberie sanitaire – chauffage – ventilation
- Revêtement de sols souples et durs
- Faux plafonds –isolation
- Peinture - nettoyage

Le montant total estimatif concernant l'acquisition foncière, la fourniture et la pose des équipements s'élève à 1 360 000 euros H.T

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Conseil Régional P.A.C.A	200 000,00 €
Autofinancement	1 160 000,00 €
Total HT	1 360 000,00 €
T.V.A 20 %	272 000,00 €
Total TTC	1 632 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'opération ayant pour objet la création du Pôle Jeunesse

Approuve le plan prévisionnel ci-dessus visé,

Décide de solliciter une subvention de **200 000 €** auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur au titre du FRAT

Approuve l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement de la Région au titre du FRAT

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20180227-DEL20180214b-
DE
Date de télétransmission : 29/03/2018
Date de réception préfecture : 29/03/2018